

Drug market and crime workbook (Marchés et criminalité)

2020

France

Contributors

Michel Gandilhon, Magali Martinez, Caroline Protais, Victor Detrez (OFDT)

Rapport national 2020 (données 2019) à l'EMCDDA par le point focal français du réseau Reitox

Sous la direction de : Julien Morel d'Arleux

Coordination éditoriale et rédactionnelle : Marc-Antoine Douchet

Contribution aux workbooks

1. *Politique et stratégie nationale* : Cristina Díaz-Gómez, Marc-Antoine Douchet
2. *Cadre légal* : Caroline Protais, Marc-Antoine Douchet, Cristina Díaz-Gómez
3. *Usages de substances illicites* : Olivier Le Nézet, Magali Martinez, Clément Gérôme, Michel Gandilhon
4. *Prévention* : Carine Mutatayi
5. *Prise en charge et offre de soins* : Christophe Palle, Anne-Claire Brisacier
6. *Bonnes pratiques* : Carine Mutatayi, Anne-Claire Brisacier, Christophe Palle
7. *Conséquences sanitaires et réduction des risques* : Anne-Claire Brisacier, Cristina Díaz-Gómez, Magali Martinez
8. *Marchés et criminalité* : Michel Gandilhon, Magali Martinez, Caroline Protais, Victor Detrez
9. *Prison* : Caroline Protais, Anne-Claire Brisacier, Christophe Palle, Julien Morel d'Arleux
10. *Recherche* : Isabelle Michot, Maitena Milhet

Relecture (version française) : Julien Morel d'Arleux ; Nicolas Prisse, président de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, et les chargés de mission de la MILDECA.

Relecture (version anglaise) : Anne de l'Eprevier

Références bibliographiques : Isabelle Michot

Références législatives : Anne de l'Eprevier

Sommaire

T0. Summary	3
T1. National profile	4
T1.1. Drug market	4
T1.2. Drug related crime	10
T1.3. Drug supply reduction activities	11
T2. Trends	12
T3. New developments	19
T4. Additional information	21
T5. Sources and methodology	24

T0. Summary

National profile

- Domestic drug market (domestic production/cultivation; trafficking routes for imported drugs) (a summary of T1.1.1 & T1.1.2)
- National drug law offences (main drugs linked to offences; distinguishing between possession/use, trafficking, cultivation/production) (a summary of T1.2)
- Key drug supply reduction activities (a summary of T1.3)

Domestic drug market (summary of T1.1.1 & T1.1.2)

L'herbe de cannabis est la seule substance illicite dont la production est observée en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement, en métropole, le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer, à partir des années 2010, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et l'investissement de particuliers dans la culture commerciale.

La France, compte tenu de sa position géographique au cœur de l'Europe occidentale, est une zone de transit pour les principales substances illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, drogues de synthèse) produites dans le monde. Elle l'est aussi par ses départements d'outre-mer situés sur le continent américain (Guadeloupe, Martinique et Guyane) à proximité des grandes zones de production (Colombie, Bolivie, Pérou) et de transit de la cocaïne (Venezuela, Brésil, Suriname).

La résine de cannabis consommée en France provient du Maroc, le plus souvent via l'Espagne, tandis que l'herbe de cannabis est importée principalement d'Espagne, des Pays-Bas et de Belgique.

La cocaïne consommée en France est produite essentiellement en Colombie. Elle transite, par la voie maritime, au sud par l'Espagne (Algerias) et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam), la Belgique (Anvers) et dans une moindre mesure l'Allemagne (Hambourg). Depuis quelques années, la cocaïne transitant notamment par le Brésil et le Venezuela puis les Antilles françaises pénètre également sur le continent européen par le port du Havre. Le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole est aussi en forte augmentation depuis 2011.

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite via la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent également principalement des Pays-Bas.

National drug law offences (summary of T1.2)

En 2019, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France est de 151 300 contre environ 161 300 en 2018. Ainsi, sur 10 personnes mises en cause pour une infraction à la législation sur les stupéfiants, 8 le sont pour usage simple. Le nombre des personnes impliquées pour des faits de trafic 17 041 augmente de 10 % par rapport à 2018, celui des usagers-revendeurs 18 096 de 1 %. En 2010 (dernière année pour laquelle on dispose du produit en cause), 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne.

Key drug supply reduction activities (summary of T1.3)

Le nouveau plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022) insiste sur l'importance de la mise en place d'une réelle stratégie nationale fondée sur une meilleure coordination des différents services impliqués (police, douanes, gendarmerie, justice). Une priorité importante est accordée à la lutte contre le blanchiment, question majeure dans le cadre d'un marché français des drogues dynamique. L'enjeu de la coopération internationale est également particulièrement mis en avant compte tenu notamment de

l'importance du rôle des départements d'outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe ainsi que la collectivité d'outre-mer Saint-Martin) dans l'approvisionnement du marché métropolitain de la cocaïne. Enfin, l'accent est mis sur la prévention afin d'éviter l'entrée des plus jeunes et notamment des mineurs, dans les trafics locaux très présents dans les grandes métropoles.

Au mois de février 2020, le ministère de l'Intérieur a annoncé officiellement la création de l'OFAST (Office anti-stupéfiants), qui succède à l'OCRTIS (Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants). Cette création correspond à la volonté de l'État d'accroître la coopération entre les différents services en charge de l'application de la loi : police, douanes, gendarmerie et justice. L'OFAST est organisé en trois pôles « stratégie », « renseignement » et « opérationnel », pour répondre aux trois missions « comprendre », « cibler », et « agir ». Ils sont dirigés respectivement par une administratrice des douanes, un colonel de gendarmerie et un commissaire divisionnaire. Au niveau territorial, l'OFAST compte onze antennes régionale, cinq détachements territoriaux, et prévoit la mise en œuvre de 28 cellules de renseignements opérationnels sur les stupéfiants (CROSS).

T1. National profile

The purpose of this profile is to provide a commentary on the drug supply chain within your country.

T1.1. Drug market

The purpose of this section is to summarise the basic structure of the drug market in your country. Namely it should provide a commentary on

- Sources of drugs in your country: international sources of the drug, trafficking routes, domestic production/cultivation
- Information available on the wholesale drug market
- Information available on the retail drug market
- The numerical data submitted through ST11, ST13, ST14, ST15, ST16

Note: Please focus on the main/most important drugs in your country.

T1.1.1. Please describe any domestic production of drugs within your country by drug.
For synthetic drugs please include also processing stages such as tableting operations.

L'herbe de cannabis est la seule substance illicite dont on observe la production en France. Alors que la culture d'herbe était majoritairement le fait de petits cultivateurs autosuffisants, la situation a commencé à changer, à partir du début des années 2010, avec l'apparition de *cannabis factories* tenues par le crime organisé et de cultures à visée commerciale animées par des particuliers.

Différents types de producteurs d'herbe peuvent être distingués :

- Des cannabiculteurs, plus ou moins occasionnels, dont le nombre est estimé entre 150 000 et 200 000 personnes (OFDT 2019), produisant pour leur propre compte ou celui d'un entourage proche.
- Des particuliers se lançant dans la production commerciale d'herbe de cannabis à relativement grande échelle (plusieurs dizaines de plants).
- Des groupes criminels à la tête de véritables unités de production (*cannabis factories*) pouvant compter plusieurs milliers de plants (Gandilhon *et al.* 2019), avec l'implication de plus en plus marquée de groupes issus des banlieues dites « sensibles » et plutôt spécialisés à l'origine dans l'importation et la distribution de résine de cannabis.

T1.1.2. Please comment on any available information on the routes of trafficking for drugs imported into your country whether in transit or not. Information relevant to this answer includes:

- origin
- most recent country prior to your country
- any other information on trafficking routes as well as the mode of transport

La France, du fait de sa position géographique qui la situe au cœur de l'Europe occidentale est un lieu de transit de certaines drogues illicites. Dans le sens sud-nord, elle constitue un lieu de passage de la résine de cannabis, produite au Maroc et transitant par l'Espagne (où elle est stockée et redistribuée), afin d'alimenter notamment les marchés du nord de l'Europe. Dans le sens nord-sud, la France voit passer sur son sol des cargaisons de drogues de synthèse (ecstasy, MDMA) produites aux Pays-Bas et en Belgique, destinées à l'Espagne ou à l'Italie. Il en est de même pour l'héroïne, stockée aux Pays-Bas (Rotterdam, Maastricht, etc.), qui transite pour atteindre les marchés espagnol et italien.

Cannabis

La résine de cannabis consommée en France provient quasi exclusivement du Maroc, le plus souvent via l'Espagne. En 2018, sur les 85,3 tonnes de résine saisies par la police, près de 84 % provenaient d'Espagne (OCRTIS 2019b). Elle peut arriver également directement du Maroc via notamment la ligne maritime Tanger-Marseille.

L'herbe de cannabis saisie en France, outre celle produite sur le territoire national, provient principalement d'Espagne, et dans une moindre mesure des Pays-Bas et de Belgique.

Depuis 2013, d'autres routes de la résine de cannabis destinée au marché européen et français apparaissent, notamment depuis la Libye. Ainsi, les trafiquants, profitant de l'effondrement de l'État, l'utiliseraient de plus en plus comme zone de transit, comme en témoigne l'ampleur des saisies réalisées en Méditerranée orientale (Europol 2017). Plus marginalement, émergent en France un marché de la résine de cannabis en provenance d'Afghanistan et un marché d'herbe de cannabis en provenance d'Albanie, pays qui est en train de devenir un producteur majeur de cette substance en Europe (Weinberger *et al.* 2019).

Cocaïne

La cocaïne consommée en France provient essentiellement de Colombie, plus gros producteur mondial (UNODC 2019). Pour parvenir en France, une fois le continent européen atteint, elle transite essentiellement au sud par l'Espagne (Algesiras) et au nord par les Pays-Bas (Rotterdam) et la Belgique (Anvers). Depuis quelques années, le port du Havre devient une porte d'entrée importante de la cocaïne sur le territoire français. Cette évolution s'explique notamment par les connexions entre le port de Fort-de-France et le Havre dans un contexte où les Antilles françaises deviennent une zone rebond majeure de la cocaïne destinée à la France et l'Europe (Gandilhon 2014a; Gandilhon and Weinberger 2016). Le produit part de Colombie, transite par le Venezuela (Weinberger 2013), et atteint la Martinique en passant par la mer des Antilles. La ligne maritime entre le port de Santos au Brésil et Le Havre joue également un rôle croissant dans l'alimentation du marché français. Ainsi, en 2018, le Brésil est, pour la deuxième année consécutive, le premier pays de provenance de la cocaïne saisie en France. La Guyane s'affirme de plus en plus comme une source importante de la cocaïne destinée à la France et dans une moindre mesure aux Pays-Bas. Le trafic de « mules » empruntant la voie aérienne entre la Guyane et la métropole y est en forte augmentation depuis 2010.

Héroïne

L'héroïne consommée en France provient majoritairement d'Afghanistan (héroïne brune) et transite essentiellement, après avoir traversé l'Iran, via la route des Balkans (Turquie, Grèce, Albanie). Il existe également des importations d'héroïne blanche en provenance du Triangle d'or (Thaïlande, Birmanie, Laos), mais le phénomène est mal connu, du fait de son caractère marginal.

Depuis quelques années, une partie de l'héroïne afghane emprunte les routes africaines qui passent par l'Afrique de l'Est (Kenya), voire l'Afrique du Sud. En 2018, l'Afrique du sud se situe au quatrième rang des pays d'acquisition de l'héroïne dont la provenance est connue (OCRTIS 2019b). Les Pays-Bas, devant la Belgique, sont la plate-forme principale où les trafiquants français s'approvisionnent.

Amphétamines et MDMA/ecstasy

Les drogues de synthèse (MDMA/ecstasy, amphétamines) consommées en France proviennent majoritairement des Pays-Bas, première zone de production en Europe occidentale. La France est également un pays de transit pour les trafiquants qui ciblent en particulier le Royaume-Uni et l'Espagne.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Les NPS, qui alimentent le marché français *via* le web, sont essentiellement fabriqués en Asie, notamment en Chine et en Inde.

T1.1.3. Please comment on any available contextual information on trafficking within your country.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- smuggling methods
- organisation

Les marchés du cannabis, de la cocaïne et de l'héroïne sont les trois plus gros marchés de drogues illicites en France. En 2015, le chiffre d'affaires global des drogues illicites (cannabis, cocaïne, héroïne, MDMA/ecstasy, amphétamines) est estimé à 2,34 milliards d'euros (Mds€) (Ben Lakhdar *et al.* 2015). Compte tenu de la forte augmentation de la prévalence des usages dans l'année de cocaïne dans la population générale depuis 2014, de même que la progression des usages quotidiens de cannabis, cette estimation est certainement dépassée. Le marché du cannabis (résine et herbe) atteint un volume annuel consommé d'environ 154 tonnes pour un chiffre d'affaires de 1,12 Md€, soit près de la moitié du chiffre d'affaires de l'ensemble des drogues illicites en France. Le deuxième marché, celui de la cocaïne, s'élèverait à une quinzaine de tonnes pour un chiffre d'affaires estimé à 0,90 Md€. Le marché de l'héroïne est le troisième grand marché. Les quantités consommées s'élèveraient entre 5,1 et 8,2 tonnes pour un chiffre d'affaires estimé de 266,5 millions d'euros.

En 2020, l'OFDT a publié une nouvelle estimation du chiffre d'affaire du cannabis en France fondé sur les dépenses en 2017 des consommateurs âgés de 18 à 64 ans et ceux de 17 ans. Celui-ci s'élèverait au minimum à 1,2 milliard d'euros, soit une augmentation de 72 % par rapport à 2010 (Spilka and Legleye 2020).

Le marché de ces drogues est contrôlé pour le stade du gros et du semi-gros par des organisations criminelles relevant du grand banditisme. Les services de police soulignent la mainmise du milieu maghrébin (spécialisé dans la résine de cannabis) sur le trafic de cocaïne, au détriment du milieu corso-marseillais. L'explication réside dans le rôle majeur de l'Espagne comme porte d'entrée et zone rebond de la cocaïne destinée au reste de l'Europe occidentale, où les bandes criminelles françaises sont bien implantées. C'est en effet dans le sud de la péninsule ibérique qu'elles négocient en gros la résine auprès des grossistes métropolitains et blanchissent l'argent engendré par le trafic. Les observations policières font également état de l'importance croissante de Barcelone comme marché de gros secondaire de la résine de cannabis pour le crime organisé français.

Le deuxième facteur tient dans la demande, en augmentation en France, et dans la pluralité des milieux sociaux qui consomment la cocaïne. Depuis quelques années, des réseaux implantés dans certains quartiers à forte proportion d'habitat social et spécialisés dans la résine de cannabis ciblent les milieux populaires. Par exemple à Marseille, la cocaïne est

présente et disponible dans la totalité des points de vente situés dans les quartiers du nord de la ville spécialisés dans la revente de résine et d'herbe de cannabis.

À côté de ces « gros » réseaux existe une myriade de petites filières de trafic dirigées par des usagers-revendeurs, lesquels s'approvisionnent directement aux Pays-Bas et en Belgique.

Le marché des drogues français est de plus en plus influencé par les trois départements d'outre-mer situés à proximité des zones de production de la cocaïne, notamment la Colombie.

Deux grands types de vecteurs alimentent la France métropolitaine depuis l'Amérique latine et les Antilles : le maritime et l'aérien.

Le vecteur maritime est de loin le premier. Près de 57 % des saisies de cocaïne réalisées en 2018 interviendraient sur ce vecteur avec un rôle majeur joué par les conteneurs, qui restent le mode de dissimulation privilégié des trafiquants (OCRTIS 2019b).

La Martinique et la Guadeloupe ne sont plus seulement des zones de consommation de cocaïne basée (crack) mais jouent aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans l'alimentation du marché métropolitain via notamment la voie maritime (Obradovic 2020). À cet égard, compte tenu de son statut de premier port français pour le trafic de conteneurs qui le relie aux Antilles françaises et à l'Amérique latine, le port du Havre constitue une porte d'entrée importante de la cocaïne sur les marchés français et européen à l'image d'autres grands ports du nord de l'Europe, tels Rotterdam, Anvers et dans une moindre mesure Hambourg. Cependant, au vu des saisies de cocaïne réalisées dans ces trois ports, Le Havre reste beaucoup moins touché que les ports hollandais et belges. Ainsi, en 2018, 2,5 tonnes de cocaïne y ont été interceptés contre 50 tonnes au port d'Anvers et 20 tonnes dans celui de Rotterdam (OCRTIS 2019b).

Le deuxième grand vecteur est l'aérien avec environ 19 % des saisies en 2018. Au cœur des routes aériennes, le rôle de la Guyane ne cesse de grandir. Le renforcement du contrôle des liaisons aériennes entre Paramaribo, la capitale du Suriname, et Amsterdam est probablement la cause principale du rôle croissant de la Guyane dans l'approvisionnement en cocaïne de la métropole. Du fait de dispositifs sécuritaires plus vulnérables, la Guyane constitue en effet, pour le crime organisé surinamien, un point stratégique pour l'exportation de cocaïne, via Cayenne et son aéroport international.

Néanmoins, depuis quelques années, une autonomisation des bandes criminelles de Guyane française s'est opérée. Elles recrutent des « mules » françaises pour partir vers Paris, afin de s'implanter dans des villes métropolitaines de petite et moyenne importance. En 2018, les services de police notent une collaboration croissante de ces réseaux avec le milieu criminel qui contrôle le marché de la cocaïne et du crack. La cocaïne transitant par la Guyane est équivalente en qualité (pureté de 70 % minimum) mais deux fois moins chère (5 000 euros en moyenne le kg) que celle acquise aux Antilles ou en République dominicaine. Au regard de ce prix et compte tenu de la précarité des habitants, la filière guyanaise pourrait prendre de plus en plus d'ampleur dans les années à venir (Gandilhon and Weinberger 2016). Des phénomènes similaires à ceux qui ont cours en Martinique sont à l'œuvre, avec l'émergence d'un marché local et de trocs de résine de cannabis contre de la cocaïne.

Les services répressifs notent une augmentation des trafics de cocaïne par voie postale avec comme zone source les territoires et départements d'outre-mer comme la Guyane et les Antilles (Guadeloupe et Martinique). Néanmoins, le vecteur privilégié reste les « mules » transportant *in corpore*, à corps ou dans leurs bagages, de petites quantités de la substance.

Le trafic de l'héroïne en France est très atomisé et relativement diversifié. À côté des organisations criminelles turques, on y trouve des petites équipes originaires de la périphérie des métropoles qui s'alimentent aux Pays-Bas. À l'instar de ce qui se passe

pour la cocaïne, le rôle des micro-réseaux d'usagers-revendeurs, s'approvisionnant aux Pays-Bas et en Belgique, est important pour expliquer la disponibilité de l'héroïne en France et notamment dans le nord-est du pays, où les usages dans les zones rurales et périurbaines sont importants (Gandilhon and Cadet-Taïrou 2015). Depuis quelques années, on assiste à une implantation significative de groupes criminels albanais dans la région Auvergne-Rhône-Alpes investis à la fois dans le marché de gros et de détail. Ceux-ci tendent à s'implanter dans d'autres régions comme la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine.

T1.1.4. Please comment on available information on the wholesale drug and precursor market.

Information relevant to this answer includes:

- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- product transformation
- adulteration
- the nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries

La France n'étant pas une zone de production de drogues de synthèse, les problématiques liées aux précurseurs chimiques sont marginales (Gandilhon 2014b).

En matière de marchés de gros, le fait majeur réside dans le contrôle croissant du marché de la cocaïne par les organisations criminelles importatrices de résine de cannabis.

En 2018, le prix médian du kilogramme de cocaïne s'élève en France métropolitaine à 31 000 euros (€) contre 34 000 € en 2016, soit une baisse de 9 %. Un marché de gros existe, notamment dans les Antilles françaises, où les prix sont beaucoup plus bas, puisque les dealers peuvent y obtenir le produit aux prix de 6 000 € à 9 000 € le kg. En Guyane, le kilogramme de cocaïne se situe autour de 5 000 €.

En 2018, le prix de gros de la résine de cannabis atteint 2 000 € le kg, 3 000 € pour l'herbe et 15 000 € pour l'héroïne (OCRTIS 2019b). Tous ces prix sont stables par rapport à 2016.

T1.1.5. Please briefly comment on available information on the retail drug market.

Information relevant to this answer includes:

- nature and organisation of buyers, sellers and intermediaries
- range and relative importance of different products
- size of transactions
- common prices
- purity of products
- market locations and settings

Le marché de détail des drogues illicites en général est contrôlé par deux grands types d'organisation :

- des réseaux dits « de cité », implantés dans les quartiers périphériques des grandes métropoles, investis soit dans la vente en gros soit de détail ;
- des réseaux d'usagers-revendeurs plus ou moins professionnalisés.

Cannabis

En 2018, d'après l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), le prix médian de l'herbe de cannabis s'établit à environ 10 € par gramme, pour une fourchette comprise entre 7 € et 10 €. Celui de la résine de cannabis s'élève à 7 € (voir tableau en T2.1).

S'agissant des prix du cannabis collectés dans le cadre du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'OFDT, le prix du gramme d'herbe serait stable et tournerait autour de 9,5 € en 2018 contre 10 euros en 2017. Celui de la résine de cannabis, en revanche, est en légère augmentation passant de 5,5 € en 2017 à 6 € en 2018 (Gérome *et al.* 2018).

La teneur moyenne de la résine de cannabis saisie (données issues du fichier STUPS®) atteint son plus haut niveau jamais enregistré avec plus de 28 %. Pour le dispositif SINTES de l'OFDT, la teneur moyenne des échantillons analysés (31) atteint 26 %. En revanche, depuis quelques années, le taux de THC de l'herbe tend à se stabiliser autour de 11 % (INPS 2019)

Cocaïne

D'après l'OCRTIS, le prix du gramme de chlorhydrate de cocaïne en 2018 s'élève à 70 €. Pour TREND, en 2018, il tourne autour de 71,5 € contre 78 € en 2017.

La teneur moyenne des saisies (marchés au détail, semi gros, gros) est de 65,82 % en 2019, en légère diminution par rapport à 2018 (66,31 %) avec un taux maximum de 100 % (INPS 2019). La teneur moyenne des saisies de rue (< 10 %) en 2019 était de 60,3 %. Ces données sont comparables à celles des échantillons (127 échantillons, 106 quantifications) envoyés à SINTES : 67,1 % à ceci près que ceux-ci constituent plutôt un reflet du marché de détail.

Héroïne

D'après l'OCRTIS, en 2018, le prix médian du gramme d'héroïne brune tourne autour de 35 €. En 2018, les données TREND font état d'un prix moyen tournant autour de 40 €.

La teneur moyenne des saisies d'héroïne brune en 2019, à savoir 19,31 % est en augmentation par rapport à 2018 (16,47 %). C'est le plus fort taux enregistré depuis 9 ans (INPS 2019). La teneur moyenne des saisies de rue (< 10 %) en 2019 était de 21,9 %. Les collectes réalisées via le dispositif SINTES avaient une teneur moyenne de 21,4% (70 échantillons dont 58 quantifications) contre 13,5 % en 2019.

MDMA/ecstasy

Il est nécessaire de distinguer la forme galénique sous laquelle le produit est vendu : comprimé, poudre et cristal.

En 2018, selon l'OCRTIS, le prix médian pour un comprimé d'ecstasy s'établit à 10 euros, ce prix de détail ne traduisant cependant pas complètement la réalité du marché puisque les usagers ont tendance, pour faire baisser le prix unitaire du comprimé, à acheter des lots de plusieurs dizaines de comprimés. Ces achats permettent ainsi de faire baisser le prix du comprimé à 2,5 €. En 2018, d'après le dispositif TREND, le prix moyen d'un comprimé d'ecstasy s'élève à 10 €, tandis que celui du gramme de MDMA atteint près de 49 €, soit son niveau le plus bas depuis 2010.

On observe une très forte hausse des quantités de MDMA au sein des comprimés d'ecstasy collectés via le dispositif SINTES en 2018. Alors que la quantité totale de MDMA dans un comprimé était de 89 mg en moyenne en 2017, les échantillons collectés en 2018 contenaient en moyenne 185 mg de produit actif avec une teneur maximale à 275 mg (16 échantillons dont 13 quantifications). Pour les formes poudre ou cristaux, la teneur moyenne observée était quant à elle en baisse, passant de 78 % en 2017 à 64 % en 2018 (faible nombre d'échantillons : 7 dont 6 quantifications). Les données obtenues via les saisies par la police en 2019 donnent une teneur moyenne des comprimés de MDMA s'élevant à 33,36 % (INPS 2019).

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

En 2019, on dénombre 1 255 saisies ou contrôles¹ liés à 111 NPS différents² (contre 1 199 saisies et contrôles en 2018 pour 110 NPS). La famille des cathinones reste la plus représentée (442 saisies portant sur 35 molécules), toujours devant les arylcyclohexylamines (282 saisies sur 7 molécules) et principalement la kétamine (251 saisies), puis les cannabinoïdes de synthèse (250 portants sur 19 molécules différentes).

Le marché des NPS reste marqué par la présence des cathinones et des produits hallucinogènes issus de diverses familles, ces derniers prenant progressivement le pas ces deux dernières années sur les cannabinoïdes de synthèse (CS). La kétamine, la 3-MMC, la 4-MEC et la DMT sont constamment parmi les 10 (voire parmi les 3) substances les plus saisies depuis 2014.

Par exemple, le quatuor de tête de 2019 est relativement homogène, qu'il soit établi en fonction du nombre de saisies ou du nombre de kilos : vient en premier la 3-MMC (304 saisies, 25 kg et 213 comprimés saisies), puis la kétamine (265 saisies, 154 kg), la DMT (83 saisies pour 88 kg) et le GHB (58 saisies dont 53 en liquide, représentant un total de 5,5 litres). En dehors de ce noyau dur, les cannabinoïdes JWH-210, JWH-122, le 5F-ADB (5F-MDMB-PINACA) et le 2C-B et le GHB se maintiennent parmi les 10 NPS les plus saisis depuis 2014. Par ailleurs, le JWH-018 (l'un des tout premiers cannabinoïdes de synthèse à avoir été visible sur le marché et qui avait disparu depuis 2013) est à nouveau observable (31 saisies pour un peu plus d'1 kg).

Il faut aussi noter les quantités particulières de psychédéliques saisies cette année, même si leur nombre est faible (7 saisies pour plus de 700 kg).

T1.2. Drug related crime

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of drug law offences within your country.

T1.2.1. Please comment on drug law offences data.

Please structure your response around supply data (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale/ retail, and other supply offences) and possession/use data.

En 2019, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France (métropolitaine et outre-mer) est d'environ 151 330. En dehors de ces infractions pour usage (80 % de l'ensemble), les services de la police et de la gendarmerie ont mis en cause 18 096 personnes pour usage-revente et 17 041 pour trafic-revente sans usage de stupéfiants. En 2010, dernière année pour laquelle on dispose du détail par produit, 90 % des interpellations concernaient l'usage simple de cannabis, 5 % celui d'héroïne et 3 % celui de cocaïne.

En 2018, selon le ministère de la Justice, les condamnations prononcées pour ILS en infraction principale (unique ou multiple) représentent 12 % de l'ensemble de celles inscrites au casier judiciaire, soit environ 66 800. Ces délits se répartissent ainsi : usage illicite (52 %), détention-acquisition (44 %), offre et cession (2,4 %), commerce-transport (0,7 %), import-export (53 cas), aide à l'usage par autrui (52 cas) et autres ILS (228 cas).

¹ Une substance, lorsqu'elle n'est pas classée comme stupéfiant, peut malgré tout être retirée du fret postal/express afin d'en limiter sa diffusion. Dans ce cas l'acte est considéré comme un contrôle et n'est pas comptabilisé dans les saisies.

² Les données présentées portent sur les substances synthétiques et excluent les plantes ou extraits considérés comme des nouvelles substances psychoactives (NSP) au sens de l'EMCDDA. Elles incluent toutefois des produits qui sont anciens et correspondent mal à l'idée de « nouveauté » présente dans la définition européenne, tels que la kétamine, la DMT ou le GBL.

Le recours aux peines d'emprisonnement est majoritaire dans la réponse donnée aux infractions de détention-acquisition (85 %) alors que celles d'usage sont sanctionnées principalement par des amendes (72 %). Le nombre de compositions pénales réussies s'élèvent à 8 558.

T1.2.2. Optional. If possible summarise any available data on drug related crime outside of drug law offences (i.e. possession/supply), e.g. money laundering, crimes undertaken under the influence of drugs (e.g. driving under the influence of drugs) or as a result of the use of drugs, crimes committed to fund drug use, crimes between drug market actors (e.g. violent crime, including homicide).

La conduite après avoir fait usage de stupéfiants constitue un délit en France depuis 2003. Ce contentieux ne représente que 16 % des délits de la circulation routière, mais son volume a presque doublé entre 2013 (18 827) et 2018 (35 435). À titre de comparaison, en 2018, le contentieux relatif à l'alcool au volant représente 42 % des délits de la circulation routière.

T1.3. Drug supply reduction activities

The purpose of this section is to summarise the drug law enforcement activities for drug supply reduction.

T1.3.1. Please comment on drug supply reduction activities within your country. Please structure your response in terms of: a) the key priorities of supply reduction
b) areas of activity of supply reduction
c) organisational structures/co-ordinating bodies

Please note that information on specialist drug law enforcement (eg. drug squads) is part of a separate focused data collection.

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 (voir workbook Policy) (MILDECA 2018) comprend un axe fort relatif à l'intensification de la lutte contre le trafic, avec les objectifs suivants :

- Renforcer la coordination des services qui luttent contre le trafic de drogues
- Diversifier les stratégies de lutte contre le trafic en renforçant notamment les capacités d'analyse criminelle des services de la police judiciaire
- Renforcer la coopération internationale
- Renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux illicites et les sanctions patrimoniales des enquêtes judiciaires
- Développer la prévention notamment auprès des jeunes afin d'éviter l'entrée dans les trafics (Gandilhon 2016).

Concernant l'aspect opérationnel, compte tenu de la nature du marché des drogues en France, les services d'application de la loi sont focalisés sur le démantèlement des structures criminelles importatrices de résine de cannabis et de cocaïne. Une des principales priorités de la France est de couper les routes du trafic international de cannabis et de cocaïne en Méditerranée et dans la mer des Antilles. Pour ce faire, elle participe à des structures internationales de coopération comme le MAOC-N (*Maritime Analysis and Operation Center for Narcotics*) et le CECLAD-M (Centre de coordination pour la lutte anti-drogues en Méditerranée).

Dans la mer des Antilles, le gouvernement français a créé en 2004 l'antenne « Caraïbe » de l'OCRTIS, laquelle est installée à Fort-de-France. Il s'agit, comme son homologue métropolitain, d'une structure interministérielle, comprenant des représentants de la gendarmerie, de la Marine nationale, des douanes et de la police, ainsi que des officiers de liaison espagnols. L'antenne collabore aussi avec d'autres structures de lutte contre le

trafic, notamment le JIATF-S (*Joint Inter-Agency Task Force South*), une entité interministérielle nord-américaine de lutte contre le trafic dont le champ d'activité couvre entre autres la mer des Antilles.

Compte tenu de la nature essentiellement maritime du trafic, la Marine nationale est le bras armé opérationnel majeur pour les opérations en haute mer. Le Centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD), basé à Fort-de-France, a pour sa part la mission de former les agents et d'améliorer la coopération internationale dans la lutte contre les trafics, notamment par des échanges de savoir-faire avec les autres pays des Caraïbes et d'Amérique latine. Il rassemble des représentants des administrations publiques françaises impliquées dans la lutte contre les drogues (douane, gendarmerie et police, justice et santé).

En mars 2019, afin de faire face à la forte augmentation des trafics de cocaïne en provenance de la Guyane, les ministres de la justice, des outre-mer, de la santé, de l'intérieur ainsi que le directeur général des douanes ont signé un protocole de mise en œuvre du plan d'action interministériel de lutte contre le phénomène des « mules » en provenance de Guyane. Ce protocole a pour objectif de renforcer et mieux coordonner les efforts des services de tous les ministères signataires, tant en métropole qu'en Guyane. Le protocole prévoit notamment la création en septembre 2019 d'une antenne OCRTIS à l'aéroport d'Orly, le renforcement des effectifs douaniers à l'aéroport d'Orly affectés au contrôle des passeurs en provenance de Guyane, le renforcement des effectifs de la brigade de recherches de gendarmerie à Saint-Laurent du Maroni, la création de nouvelles chambres d'hôpital à Cayenne permettant de doubler la prise en charge du nombre de mules *in corpore* et plus globalement, le renforcement et l'intensification du ciblage et des contrôles en Guyane et en métropole. Ce plan d'action a été intégré au titre de la mesure n°20 du plan interministériel de lutte contre les stupéfiants présenté le 17 septembre 2019, mesure pilotée par le ministère de la justice. Un bilan semestriel est établi afin de mesurer les progrès accomplis et de décider les modalités de sa poursuite. Le premier semestre 2020 a été marqué par la crise sanitaire liée au coronavirus et la baisse drastique du trafic aérien entre la Guyane et la métropole à partir du mois de mars. Le plan d'action devrait être prolongé au second semestre, permettant notamment d'évaluer l'impact de la mise en place de scanners à ondes millimétriques à l'aéroport de Cayenne dans un contexte de reprise progressive du trafic aérien. Par ailleurs, le CIFAD est également devenu un service de l'OFAST à compter du 1^{er} avril 2020.

L'autre axe de la lutte contre le trafic de drogues est la saisie et la confiscation des avoirs criminels accumulés par les trafiquants et, à cette fin, la France, depuis 2010, s'est dotée d'une Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC), une structure ayant pour mission d'aider les magistrats à lutter efficacement contre l'économie souterraine. Le montant du Fonds de concours, composé du produit des cessions de biens confisqués dans le cadre des procédures pénales d'affaires de stupéfiants, s'élève à 25,67 millions d'euros en 2019.

T2. Trends

The purpose of this section is to provide a commentary on the context and possible explanations of trends in drug markets and crime within your country.

T2.1. For the most important drugs in your country, please comment on the possible explanations of short-term trends (5 years) and/or long-term trends (greater than 5 years) in the following aspects of the drug market:

- seizures (by weight bin if possible)
- price (wholesale and retail if possible)
- purity (wholesale and retail if possible)

Examples: changes in police practices, patterns of drug use, interruptions to the supply of drugs or the emergence of substitutes or alternatives.

Ces dernières années, l'offre de drogues en France a été affectée par plusieurs phénomènes : la mise en place à partir de 2012 des zones de sécurité prioritaires (ZSP³), qui a entraîné une certaine forme de dissémination des trafics avec des modalités d'organisation différentes, et l'émergence du *deep web* avec une offre sans cesse croissante de produits sur Internet (voir T2.1). La vague d'attentats intervenus notamment à Paris à partir de 2015 et la plus forte présence des forces de l'ordre dans les lieux publics qu'elle a engendrée a favorisé le développement de « nouvelles » formes de trafics. Ainsi, depuis quelques années sont apparues dans la région parisienne des « centrales d'achat », appelées aussi « Cocaïne Call Center », qui pratiquent la livraison à domicile en utilisant les SMS et les messageries du type WhatsApp. En 2017, 2018 et 2019, ce phénomène se développe aussi dans d'autres grandes métropoles.

Cette évolution a conduit certains observateurs à parler d'une sorte « d'ubérisation » du trafic (EMCDDA 2018). Celle-ci se fonderait sur deux phénomènes : l'apparition de nouveaux acteurs sur le marché des drogues et le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Il convient toutefois d'être prudent. Premièrement, parce que l'on ne trouve pas de tiers entre client et vendeur, à savoir un intermédiaire constitué en plateforme qui tirerait profit de leur mise en relation. Deuxièmement parce qu'il semble en France que les groupes criminels à l'origine de la création des centrales d'achat ne sont en rien atypiques et relèvent plutôt des milieux qui sont au cœur des trafics depuis des décennies en France. Dans ce contexte, le recours indéniable aux NTIC ne suffit pas pour évoquer une « ubérisation ».

À propos de l'émergence d'Internet comme vecteur privilégié du trafic, les forces de l'ordre (police, gendarmerie, douane) et les usagers eux-mêmes témoignent du recours croissant à cette modalité de trafic, quoiqu'il soit plus difficile d'observer un phénomène qui est confiné à la sphère privée. L'évolution des saisies douanières dans les colis de fret postal ou express montre dès 2013 que l'achat et la vente de stupéfiants existe sur Internet. Plus récemment, le démantèlement de plateformes de vente francophones ou internationales a aussi démontré la pérennisation de ce marché. En France, les opérations sur Internet sont menées par la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) en collaboration avec l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information de la Communication (l'OCLCTIC) de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Cela ne concerne pas que les NPS, mais touche également des substances comme la cocaïne, la MDMA/ecstasy, l'héroïne, voire la méthamphétamine (Cadet-Tairou *et al.* 2015).

Cannabis

À l'image de ce qui se passe dans le reste de l'Europe, le marché du cannabis en France est en mutation avec une part de plus en plus importante de l'herbe dans les consommations des usagers (Gandilhon *et al.* 2019) et dans l'offre des réseaux criminels. En 2018, les saisies d'herbe de cannabis ont atteint un niveau historique avec près de 30 tonnes. L'herbe représente désormais près de 26 % des saisies totales de cannabis contre 6 % en 2012. Le marché français de l'herbe est de plus en plus impacté par la situation en Espagne, laquelle est en train de devenir un producteur majeur d'herbe de cannabis. Ainsi, près de 90 % de l'herbe saisie en France provient d'Espagne. Quand la destination est connue, une partie importante n'est pas destinée au marché français. D'autres pays européens sont ciblés par l'herbe espagnole (Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Pays-Bas, etc.). L'importance grandissante du marché de l'herbe en France est corroborée par l'ampleur des confiscations de plants réalisées par la police nationale et la gendarmerie, dont 183 034 ont été saisis sur le territoire en 2019, le niveau le plus élevé jamais atteint en France. En 2019, l'OFAST fait état d'une augmentation significative des plantations indoor de plus de 300 pieds (OFAST 2020).

³ Les ZSP recouvrent des territoires où les taux de délinquance et de criminalité sont élevés et où les forces de l'ordre sont particulièrement mobilisées.

Si une partie importante de ces saisies intervient dans les territoires d'outre-mer situés en Polynésie française, de grosses plantations sont démantelées en métropole, *en intérieur* dans le nord et *en extérieur* dans l'arrière-pays méditerranéen.

L'autre fait marquant est la hausse très forte des taux de THC de la résine et de l'herbe depuis 10 ans, laquelle s'explique par la culture, en Europe comme au Maroc, de variétés hybrides de cannabis (Afsahi and Chouvy 2015; Stambouli *et al.* 2016). Ce recours croissant aux hybrides explique probablement, compte tenu du prix des semences et des coûts de production plus élevés, le niveau des prix de détail de l'herbe en France, qui n'a jamais été aussi élevé (10 € contre 7,50-8 € en 2011). Cette augmentation du prix de l'herbe trouve aussi ses origines dans le fait qu'une fraction croissante des consommateurs privilégie des produits qu'ils perçoivent comme étant de « bonne qualité ».

Cocaïne

Le marché de la cocaïne, porté par une demande en augmentation régulière depuis une vingtaine d'années, est très dynamique. En 2019, les saisies ont atteint plus de 15,7 tonnes (OFAST 2020) contre 16,3 tonnes en 2018. Ce niveau, en légère baisse, reste très au-dessus du niveau moyen observé entre 2011 et 2018 soit 10,2 tonnes. Les trois événements clés des dernières années sont la domination des réseaux de criminalité organisée qui importent de la résine de cannabis sur ce marché ; la prolifération des vecteurs qui expédient la cocaïne en France (colis postaux, « mules », porte-conteneurs, Internet, etc.) (voir T1.1.3) et la diversification des routes de la cocaïne avec le rôle croissant des Antilles et de la Guyane françaises comme marché de gros secondaire et source d'approvisionnement. Un acteur émergent en matière de trafic de cocaïne, outre les filières guyanaises, semble s'affirmer depuis deux ans : les filières albanaises, déjà très présentes dans certaines régions sur le marché de l'héroïne.

En 2018, les saisies de crack ont atteint avec plus de 20 kg un de leurs plus hauts niveaux. Le trafic de ce produit est localisé pour l'essentiel à Paris et dans la région parisienne. La fabrication du crack et sa revente sont assurées par des petites filières originaires du Sénégal et présentes sur ce marché depuis une trentaine d'années. La cocaïne qui alimente ses réseaux proviendrait majoritairement d'Afrique de l'Ouest, par l'intermédiaire de mules empruntant le vecteur aérien commercial. Émergerait aussi une filière d'approvisionnement en provenance de la Guyane. Le prix par gramme de chlorhydrate de cocaïne est en diminution régulière depuis 2016.

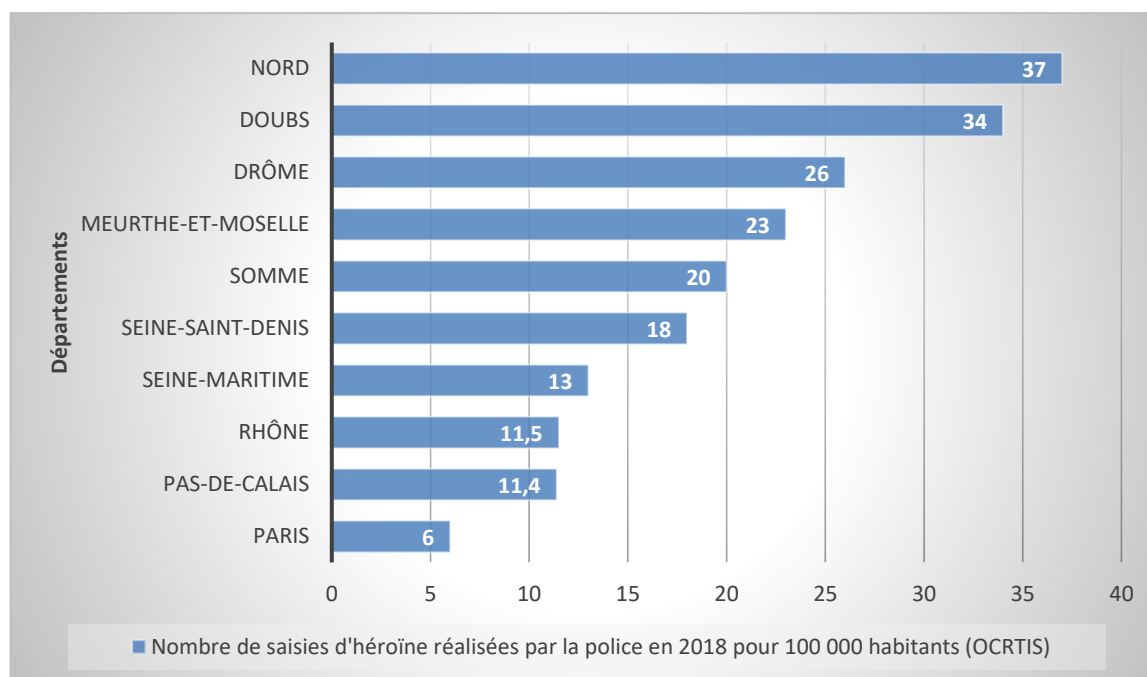
Héroïne

Le marché de l'héroïne, si l'on se réfère à la proportion des usagers dans l'année dans la population des 18-64 ans, est beaucoup plus restreint que celui de la cocaïne (0,2 % pour l'héroïne vs 1,6 % pour la cocaïne). Il est toutefois l'un des plus importants d'Europe occidentale.

En 2017, les records de production d'opium en Afghanistan avec 9 000 tonnes (UNODC 2018) et le démantèlement de huit laboratoires d'héroïne aux Pays-Bas (EMCDDA 2019), pays qui est la principale source d'approvisionnement du marché français, laissaient présager une poussée de l'offre en France. Celle-ci semble bien avoir eu lieu. Les saisies en 2019 atteignent en effet leur troisième niveau historique le plus élevé avec plus d'une tonne (contre 1,1 tonne en 2018), tandis que la pureté du produit, mesurée par les échantillons analysés par l'INPS, est la plus élevée depuis 10 ans.

En matière de disponibilité, l'OCRTIS note une progression de la présence d'héroïne sur le territoire tout en soulignant les grandes disparités régionales en la matière. Ainsi, du fait de la proximité des Pays-Bas et de la Belgique, le nord (Nord-Pas-de-Calais, Somme) et l'est de la France (Doubs, Meurthe-et-Moselle) sont très affectés. Il semble en 2018 que la métropole lilloise ait connu une aggravation des phénomènes de trafic et qu'elle tende à devenir un pôle national de revente de l'héroïne en gros pour les filières françaises. Celles-

ci, quand elles sont localisées dans le sud du pays, auraient tendance à délaisser l'Espagne pour privilégier le nord de la France.



Le dispositif TREND de l'OFDT, via son réseau de sites, signale l'apparition à Bordeaux et à Toulouse de points de vente d'héroïne, tandis que le site de Lyon confirme l'ancrage des réseaux albanais dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (Drôme, Rhône).

Drogues de synthèse

Le marché des drogues de synthèse demeure dominé par la MDMA/ecstasy. On note toutefois depuis quelques années une évolution majeure avec le développement de la galénique « cristal », qui connaît un engouement certain auprès des jeunes générations (moins de 25 ans) fréquentant l'espace festif ; un phénomène qui transcende aussi bien les affiliations culturelles que les classes sociales. Par ailleurs, après des années de reflux, l'usage de comprimés a fait un retour prononcé dans l'espace festif, qu'il relève du secteur commercial (clubs, discothèques) ou du milieu alternatif (free parties, teknivals, etc.). Ce retour est accompagné d'une véritable stratégie marketing de la part des producteurs, avec des comprimés plus gros, plus dosés et en trois dimensions (3D). Bien qu'une légère augmentation du taux moyen de MDMA par comprimé soit constatée, c'est surtout la masse croissante des comprimés depuis 2013 (passée de 279 mg à 316 mg en 2015) qui entraîne de fait une hausse de la quantité de MDMA par comprimé (128 mg contre 83 mg en 2013).

En outre, l'offre s'est organisée grâce à des micro-réseaux d'usagers-revendeurs qui s'approvisionnent en Belgique et aux Pays-Bas, où sont installées la plupart des unités de production européenne. Le niveau élevé des saisies de comprimés d'ecstasy en 2017 (voir tableau 1) atteste bien du dynamisme de ce marché dont la forte demande maintient le prix du comprimé à un niveau élevé (à l'inverse de la forme « cristal », dont le prix au gramme est plutôt en diminution depuis 2010).

La méthamphétamine est quant à elle très peu disponible sur le marché hexagonal français faute d'une offre structurée. Elle circule dans des milieux sociaux extrêmement restreints. En 2014 et 2015, toutefois, ce produit a été identifié dans la région de Bordeaux (Aquitaine) via le dispositif SINTES. Il provenait, selon les déclarations des usagers, d'achats sur le *deep web*, où il est négocié entre 20 et 30 euros en gélules et entre 80 et 120 euros au gramme.

Nouveaux produits de synthèse (NPS)

Le nombre d'identifications de nouvelles molécules connaît une légère inflexion à la hausse, alors qu'il était en diminution drastique depuis 2014, année de son maximum (57 identifications contre 16 en 2018). Ainsi, 25 nouvelles molécules ont été identifiées en 2019, avec comme en 2018, une présence des benzodiazépines plus importantes que dans le passé (4 identifications) et surtout, une augmentation qui est due à la mise en évidence de nouveaux cannabinoïdes de synthèse dans les e-liquides (voir workbook « usage de drogues »).

Le marché continue de se structurer autour de molécules présentes depuis plusieurs années, avec toutefois une diminution du marché du détail (petites quantités destinées au consommateur final) et l'apparition d'un marché de « semi-gros » pour les molécules les plus observées. Il s'agit de molécules connues pour être en lien avec les pratiques de chemsex (3-MMC et GHB), mais qui correspondent aussi à des pratiques récréatives en clubbing, et les produits qui concernent plus habituellement l'espace festif alternatif. Il est ainsi possible que des molécules anciennes comme la DMT et le 2C-B soient progressivement davantage connues par les nouvelles générations de consommateurs, tandis que la kétamine est objectivement observée dans des espaces de consommation qui n'étaient pas les siens jusqu'à présent.

Il est également à noter que la prégabaline et le phénibut ont davantage de visibilité dans les saisies, avec respectivement 22 et 50 kg (contre 9 et 33 kg en 2018).

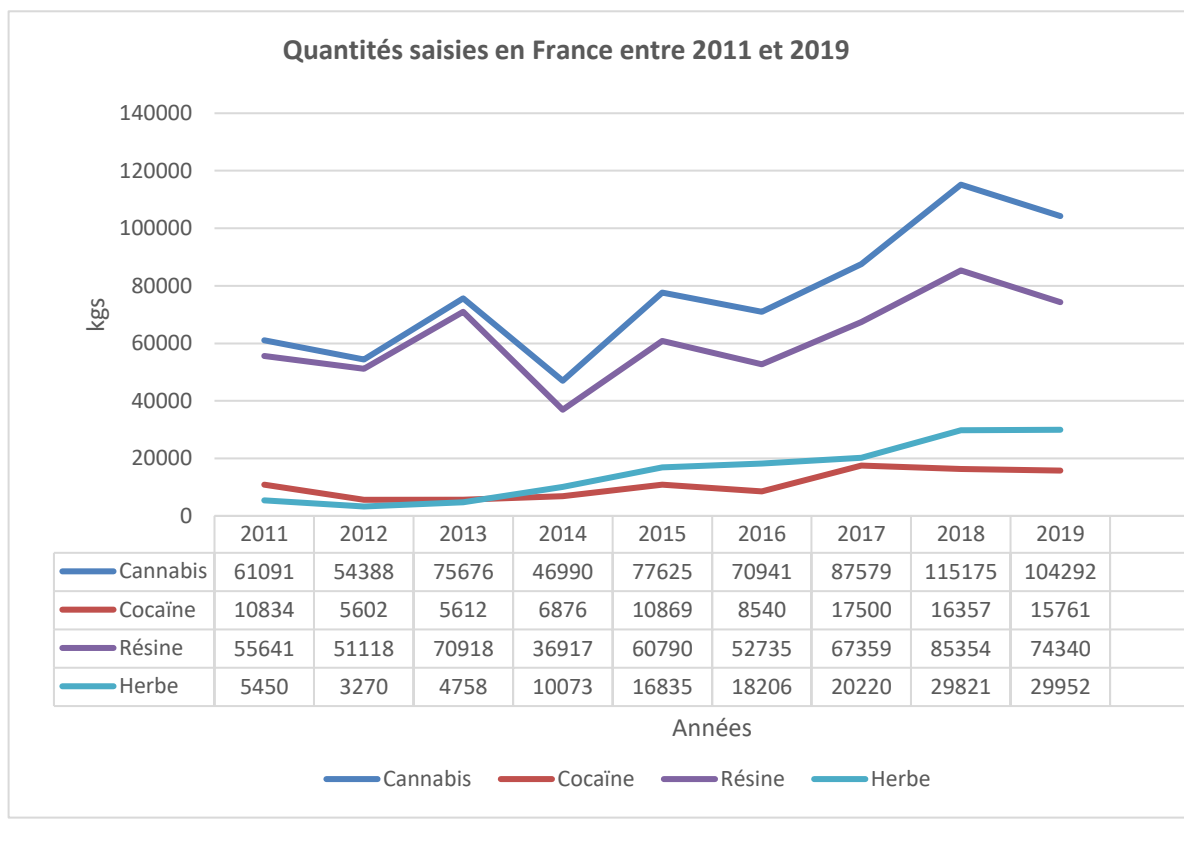


Tableau 1 : Quantités de drogues saisies (en kg) entre 2015 et 2018 et évolution 2017-2018 (en %)

Drogues saisies	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019 (%)
Cannabis : résine	52 735	67 359	85 354	74 340	- 13
Cannabis : herbe	18 206	20 220	29 800	29 952	+ 0.5
Cannabis : pieds	126 389	137 074	138 561	183 034	+ 32
Héroïne	1 080	658	1 100	1 073	- 2.4
Cocaïne	8 532	17 500	16 400	15 761	3.8
Crack	8,3	nd	20	nd	
Amphétamines	274	238	208	nd	
Méthamphétamines	78	122	126	nd	
Ecstasy (comprimés)	1 236 649	1 130 839	nd	1 699 848	
LSD (buvards)	9447	794	2 979	nd	
Kétamine	126	277	249	nd	

Source : OSIRIS (OCRTIS-OFAST)

Nd : non disponible

Tableau 2 : Évolution des prix médians de détail depuis 2000 (en euros)

	TREND*				OCRTIS**		
	2000	2016	2017	2018	2015	2016	2017-2018
Héroïne	59	42,5	40	40	35	35	35
Cocaïne	84	85	80	71.5	65	65	70
Ecstasy (comprimés)	15	10	10	10	10	10	10
Résine de cannabis	nd	7	5,5	6	7	7	7
Herbe de cannabis	nd	10	10	9.5	10	9	10
Amphétamines	15	15	15	12	15	15	15
LSD (buvard)	8,5	10	10	nd	10	10	10

Source : * Données ethnographiques TREND / ** Baromètre prix OCRTIS / nd : non disponible

T2.2. **Optional.** Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug market data that you consider important.

Contrairement aux années précédentes, la consommation d'e-liquide contenant des cannabinoïdes de synthèse n'est plus une réalité uniquement observable à travers les forums. Leur revente sur le marché physique est démontrée sur un croissant géographique comprenant le nord-ouest-est de la France. Les premiers signaux sont apparus en 2018, avec la région brestoise comme épice (Roussel *et al.* 2018). Les cannabinoïdes de synthèse sont vendus en recharge d'e-liquide, aux abords des établissements scolaires du

secondaire, parfois avec des noms fantaisistes dans l'ouest (ex. PTC pour « pète ton crâne ») ou présentés comme du CBD (cannabidiol). Les jeunes sont rarement conscients de ce qu'ils consomment et leur expérience du produit est généralement négative, avec des pertes de connaissance, céphalées, vomissements, crises d'anxiété, vertiges (Fosse *et al.* 2019; Salle *et al.* 2019). Plus d'une centaine de cas ont été identifiés, sans qu'ils aient été documentés biologiquement ou analytiquement. Leur nombre est sans doute largement sous-estimé, car le caractère en général bénin des symptômes conduit les professionnels encadrant les jeunes ou les professionnels de santé les recevant à ne pas investiguer plus avant, ni à supposer la prise de cannabinoïdes de synthèse. Des faits similaires, également documentés à différents degrés, ont été reportés aux États-Unis, en Allemagne, en Grande-Bretagne.

Le département français de Mayotte situé dans l'Océan indien se caractérise lui aussi avec une pratique particulière de consommation des cannabinoïdes de synthèse (Cadet-Taïrou and Gandilhon 2018). Depuis 2011, en effet, un nouveau produit dénommé localement la « chimique » (mélange de cannabinoïdes de synthèse, de tabac et d'alcool) a fait une apparition sur le marché de rue et touche massivement des hommes jeunes et précaires. Dans un contexte où Mayotte était plutôt épargnée par les réseaux criminels traditionnels du fait d'un positionnement géographique à l'écart des grandes routes de trafic, Internet a permis de pallier cet isolement. En 2019 cette pratique semble s'être sporadiquement exportée, dans le cadre de consommation de cigarette frelatée et d'escroquerie à la personne dans la ville de Roanne.

- T2.3. Please comment on the possible explanations of short- and/or long-term trends in the following drug law offences data:
- supply (if possible distinguish between trafficking, cultivation/production, wholesale, retail, and other supply offences)
 - possession/use
- Examples: changes in law enforcement practices, government priorities, patterns of drug use, sources of drugs.

- T2.4. *Optional.* Please comment on the possible explanations of long term trends and short term trends in any other drug related crime data that you consider important.

En matière de stupéfiants, la lutte contre la demande est une dimension importante de l'activité des forces de l'ordre. Ainsi, la plupart des personnes mises en cause sont des consommateurs, majoritairement de cannabis (à titre indicatif, le volume d'interpellations représente aujourd'hui moins de 4 % du nombre estimé des usagers actuels de cannabis). Entre 2010 et 2019, le nombre total de personnes mises en cause pour usage de stupéfiants en France (métropolitaine et outre-mer) est passé de près de 142 300 à plus de 150 000. L'usage de stupéfiants fait partie des délits particulièrement sensibles à l'intensité du travail policier, puisqu'il constitue une infraction « révélée » par l'action des services de police. Ces derniers peuvent donc avoir intérêt à cibler ces infractions d'usage, qui sont élucidées dès qu'elles sont constatées, permettant d'augmenter facilement le taux d'élucidation (Obradovic 2015).

- T2.5. Please indicate notable trends or important developments in the organisation, coordination and implementation of drug supply reduction activities in your country over the past 5 years.

T3. New developments

The purpose of this section is to provide information on any notable or topical developments observed in drug market and crime **since your last report**.

T1 is used to establish the baseline of the topic in your country. Please focus on any new developments here. If information on recent notable developments have been included as part of the baseline information for your country, please make reference to that section here. It is not necessary to repeat the information.

T3.1. Please report on any notable new or topical developments observed in the drug market and crime in your country since your last report.

Concernant les nouveaux produits de synthèse (NPS), les hallucinogènes sont présents en quantités importantes en 2019, avec les phénéthylamines représentant 770 kg en buvard (25B-NBOMe, 1P-LSD, ALD-52), les comprimés (surtout du 2C-B avec 4 586 gélules) puis la DMT et le GHB sous forme liquide (respectivement 23 et 5,5 litres). Cette présence est aussi visible dans les stupéfiants usuels comme le LSD. Cette année, les douanes ont aussi reporté beaucoup de produits non considérés comme NPS, mais atypiques de par leur nature ou de par leur conditionnement. On peut ainsi relever la présence importante de métamphétamine et de fentanyl (en transit sur le territoire), de benzodiazépines ayant une autorisation de mise sur le marché (AMM), de l'amphétamine coupée avec deux anciens cannabinoïdes de synthèse, dont l'UR-144 (retrouvé sporadiquement dans de la cocaïne ces dernières années).

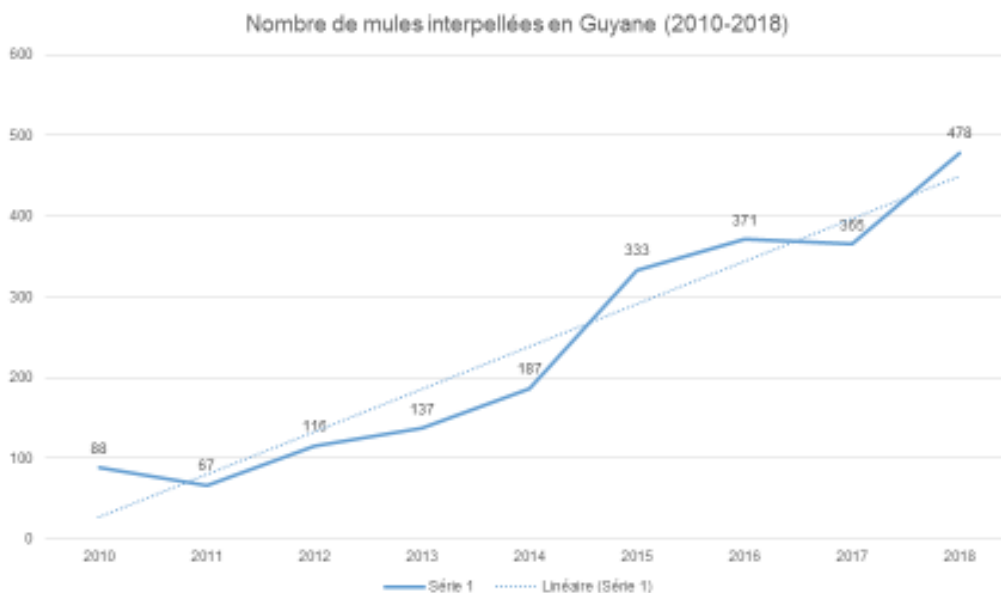
Concernant les opioïdes de synthèse, en dehors de la saisie particulière de 10 kg de fentanyl à destination de l'Écosse, on note un net reflux avec une seule saisie d'ocfentanil, coupé avec de l'UR-144 dégradant.

Il est à noter que l'importante quantité de métamphétamine saisie au total sur le territoire (environ 500 kg) est dû en priorité à une saisie de 391,4 kg, d'un camion circulant entre l'Espagne et l'Allemagne.

En 2019, comme pour les deux années précédentes, le phénomène marquant est l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité de la cocaïne. Ces constats du réseau TREND (Cadet-Tairou *et al.* 2017) sont corroborés par les données issues des services d'application de la loi avec un niveau de pureté du produit circulant sur le marché de détail le plus élevé depuis le début des années 2000.

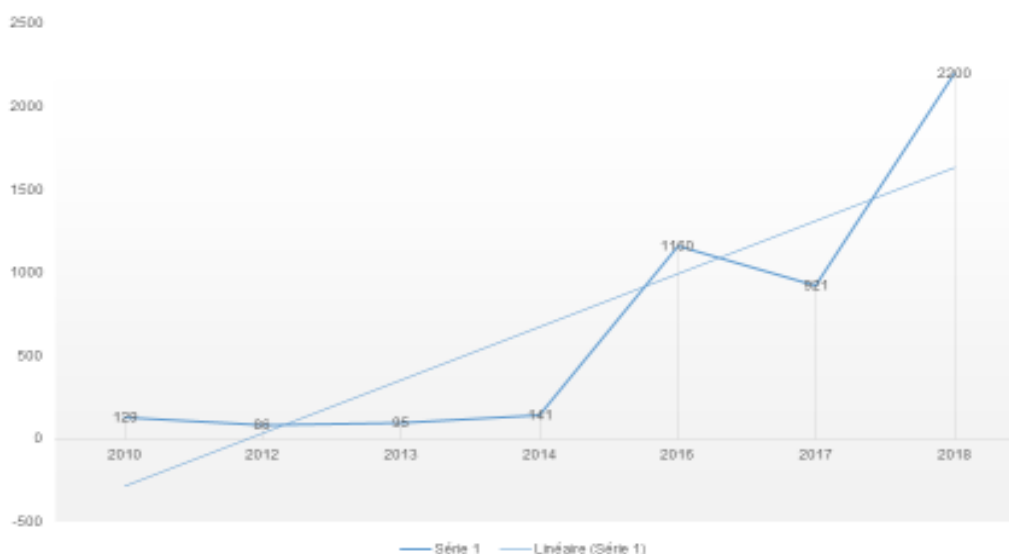
La France est clairement touchée, par l'intermédiaire de ses départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane), par la nette expansion de la production de cocaïne en Colombie (UNODC 2018).

Passeurs interpellés en Guyane (2010-2018) (OCRTIS)



En 2018, les trafics de « mules » en provenance de la Guyane se sont encore intensifiés. Le nombre de passeurs interpellés en Guyane comme en métropole a augmenté de 122 % passant de 608 à 1 349 (OCRTIS 2019a). Les quantités saisies s'élèvent à 2,2 tonnes contre 921 kg en 2017.

Saisies (kg) de cocaïne en provenance de Guyane (OCRTIS)



Les commanditaires de ce trafic sont de plusieurs sortes : les organisations criminelles surinamiennes qui souhaitent contourner les dispositifs de sécurité mis en place à l'aéroport de Paramaribo en passant désormais par Cayenne et des acteurs locaux utilisant leurs liens avec la diaspora guyanaise en métropole pour alimenter le marché des villes moyennes de la province française. Le phénomène nouveau en 2018 réside dans les liens que semblent tisser les filières guyanaises avec les réseaux métropolitains de la cocaïne, ceux-ci souhaitant s'approvisionner en gros à des prix inférieurs à ceux relevés au niveau européen.

L'autre phénomène marquant, souligné par le dispositif TREND en 2018 et 2019, réside dans les profondes transformations observées en matière d'organisation du trafic dans certaines zones de l'habitat social des grandes métropoles françaises. Le développement de la revente à domicile ne signifie pas la fin du modèle traditionnel de revente directe implanté ciblant les populations les plus précaires ou celles issues des zones périurbaines, qui continuent de s'y approvisionner. Le trafic dans les cités ne cesse d'évoluer et de s'adapter, notamment pour faire face à la répression et/ou accroître sa rentabilité. Ces dernières années, le dispositif TREND a fait état de l'adoption de méthodes propres à l'organisation contemporaine du travail à savoir : l'*externalisation* de certaines fonctions comme le convoyage de produits, de plus en plus réservé à des équipes spécialisées ; le *zéro stock* destiné à la fois à surmonter les problèmes de stockage et à amortir l'effet des grosses saisies ; la *flexibilisation* du travail par le recours au travail à la journée, avec le phénomène des dealers « jetables », ou encore au travail posté quand le lieu de revente est ouvert 24h/24 et que les vendeurs se relaient.

En matière de recrutement de main d'œuvre flexible, les réseaux puisent dans le vivier des jeunes précaires qui vivent à la périphérie ou au cœur des métropoles. Ainsi, les sites de Lille, Paris et Rennes insistent sur le recrutement de mineurs en situation de déscolarisation. Une autre stratégie des trafiquants consiste à recruter du « personnel » ne vivant pas sur les lieux de revente proprement dits, qu'ils embauchent en utilisant des applications comme Snapchat. À Marseille, pour assurer la continuité des trafics, pendant l'été, il n'est pas rare que ce recrutement touche des jeunes gens de la région parisienne (Duport in press). Cette faculté d'adaptation et d'innovation des réseaux de vente de drogues a montré une certaine efficacité lors de la période de confinement liée à l'épidémie du covid-19 entre mars et mai 2020. Confrontés à l'assignation à résidence de leur clientèle, de nombreux réseaux ont pu conserver, via les réseaux sociaux et les applications, un lien avec la fraction la plus insérée (socialement et économiquement) de leur clientèle en développant la livraison à domicile (Gérome and Gandilhon 2020) et limiter ainsi les pertes économiques.

T4. Additional information

The purpose of this section is to provide additional information important to drug market and crime in your country that has not been provided elsewhere.

T4.1. **Optional.** Please describe any additional important sources of information, specific studies or data on drug market and crime. Where possible, please provide references and/or links.

L'OFDT a publié un rapport de mission relatif aux usages de drogues sur l'île de La Réunion (Gérome and Cadet-Tairou 2020). Ce rapport montre que les écarts avec la métropole en matière d'usages de produits psychoactifs et de conséquences sanitaires de ces usages s'expliquent en partie par des situations différentes relatives à leur disponibilité et leur accessibilité.

La Réunion se caractérise en effet par la rareté (voire l'absence) de certains produits qui se sont considérablement diffusés ces quinze dernières années en métropole. C'est notamment le cas de la cocaïne et de la MDMA. La kétamine, qui connaît une dynamique

de diffusion importante dans les espaces festifs métropolitains depuis 2015, semble particulièrement rare sur l'île. La situation est semblable pour l'héroïne ou le crack. Comparé à la métropole, les prix de vente sont systématiquement doublés, voire triplés. Ces tendances s'expliquent notamment par la position géographique de l'île, éloignée des zones de production (l'Amérique du Sud pour la cocaïne, l'Afghanistan pour l'héroïne et les Pays-Bas et certains pays de l'est de l'Europe pour la MDMA) ainsi que des grandes routes de trafics. D'après les intervenants, il n'existe pas de lieux de deal sur l'espace public (où la vente s'effectue de manière ostensible à des clients quelconques, au cours de plages horaires élargies, comme c'est le cas dans certains quartiers populaires métropolitains). La vente de produits psychoactifs (cannabis excepté) en espaces festifs reste rare sur l'île et se cantonne aux événements festifs alternatifs du type free party ou à certains événements de grande ampleur. La majorité du temps, les usagers se fournissent auprès d'usagers-revendeurs qu'ils connaissent avant de se rendre sur le lieu de la fête.

Des dynamiques laissent cependant penser à un rapprochement progressif des usages réunionnais vis-à-vis de la métropole. Par exemple, le cannabis local (appelé « zamal ») tend à être concurrencé par des variétés hollandaises hybrides ainsi que par la résine de cannabis importée de métropole. La disponibilité des produits consommés en contexte festif (la MDMA en premier lieu et dans une moindre mesure la cocaïne) augmente également de manière significative. Deux éléments expliquent cette hausse : l'intensification des achats sur internet par des usagers-revendeurs d'une part, la multiplication des « mules » en provenance de métropole de l'autre.

Enfin, le cannabis est le seul produit aisément accessible et disponible à la Réunion, étant produit localement sans difficulté du fait du climat insulaire favorable à sa culture. Cette situation découle de l'existence de plantations de grande ampleur (plusieurs centaines de pieds) dans les zones rurales et escarpées de l'île. Cette production est destinée à la vente sur place (nombreuses auto-cultures dont la production limitée est revendue et consommée au sein d'un cercle restreint d'usagers) ou à l'exportation vers les îles voisines. Elle permet aux cultivateurs/trafiquants d'engranger des revenus parfois confortables.

Deux autres rapports sur la situation en Guyane et sur le crack en région parisienne ont été réalisés par l'OFDT pour le compte des ARS locales et de l'INSERM. Ils devraient sortir à la fin de l'année 2020. Ils permettront notamment de renseigner des éléments sur l'état des lieux des usages de drogues en Guyane et des trafics de cocaïne en prenant en compte les filières et leur organisation mais aussi le contexte régional (Colombie, Suriname, etc.). Les profils des usagers de crack à Paris et dans la région parisienne, ainsi que les filières de trafic (profils des dealers, organisation, etc.), seront également documentés.

En 2020, le marché des drogues illicites en France a par ailleurs été fortement impacté par les mesures prises par l'État et l'Union européenne pour contenir l'épidémie de Covid-19. Dans une note en forme de bilan publiée le 15 juin, l'OFAST estime sur la base d'indicateurs quantitatifs (saisies, interpellations pour infraction à la législation sur les stupéfiants) et qualitatifs (estimations régionales) que les activités liées aux trafics ont chuté de près de 40 % (OFAST 2020).

En matière de demande, le confinement de la population à partir du 16 mars 2020 a eu pour effet une diminution de la fréquentation des gros points de vente de drogues entraînant une diminution de l'activité du trafic.

En matière d'offre, la fermeture des frontières intérieures et extérieures de l'Union européenne a particulièrement affecté un marché très dépendant de pays extérieurs à l'Europe occidentale. C'est le cas notamment pour le trafic de la résine de cannabis produite au Maroc, affecté par la double fermeture des frontières dans ce pays et en Espagne, qui est le point de passage principal de cette substance pour accéder au marché français et européen. En temps normal, ce sont des équipes spécialisées dans le convoyage qui se chargent d'approvisionner les détaillants français en empruntant la voie routière par des convois de grosses berlines : les fameux go-fast, ou go-slow, qui rejoignent

les grandes métropoles françaises via les axes autoroutiers (65 % des saisies en 2018). Ces routes stratégiques ont été coupées entre le mois de mars et la fin du mois de juin, puisque la France et l'Espagne ne laissaient plus passer, ou exceptionnellement pour les travailleurs frontaliers, les véhicules de tourisme, tandis que les contrôles étaient encore renforcés, en France, sur les routes secondaires. Ainsi, d'après l'OFAST, au mois de mars, « *les départs de véhicules en convois ouvreuses et porteuses type go-fast ont tous été annulés ou reportés par précaution* ». Ainsi, les saisies de cannabis sur le marché français ont chuté de près de 50 % en mars et en avril 2020 (5,6 tonnes) par rapport à la même période de l'année précédente (11 tonnes).

Les gros points de vente dits « de cités », dépendants d'une alimentation en flux tendus qui selon certaines estimations policières ne leur laissent qu'une autonomie d'une dizaine de jours, se sont trouvés rapidement à court de produit. Une situation aggravée par le fait que, pendant les jours précédant la mise en place du confinement, le 16 mars 2020, beaucoup de consommateurs s'étaient présentés sur les points de vente afin de constituer des stocks. Si maints d'entre eux ont continué de fonctionner, un très net ralentissement de l'activité a pu y être constaté : « *Même dans certaines cités très actives (Vénissieux, Lyon Ouest et Centre), la fréquentation des points de vente a baissé de plus de moitié. Dans certains dossiers suivis à Paris, le niveau des commandes s'effondre de -90 % par rapport à la période avant le confinement.* » Les observations menées dans le cadre du dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) de l'OFDT dans les grandes métropoles françaises ont largement confirmé ce constat (Gérome and Gandilhon 2020).

Ainsi, dès la semaine qui a suivi la mise en place du confinement, certains sites du dispositif comme Lille, Paris, Marseille ont fait état d'une baisse plus ou moins importante de la fréquentation des zones de revente de drogues et d'une nette diminution de l'activité des trafics sans que celle-ci s'éteigne complètement. À Marseille, des points de vente dans certaines cités, qui étaient traditionnellement ouverts pendant 15 ou 16 heures, ont dû réduire considérablement leurs horaires. La situation est la même dans la banlieue lyonnaise, tandis qu'en Seine-Saint-Denis, les policiers notaient une nette diminution de la demande. En matière d'offre, la pénurie s'est traduite dès la fin du mois de mars par des hausses du prix de gros et de détail de la résine de cannabis de + 40 à + 60 % au kilogramme (OFAST 2020). Ainsi, dans la région parisienne, le site TREND a fait état, dans certaines cités des Yvelines, d'un doublement des prix de la résine de cannabis, tandis qu'à Paris celle-ci devenait plus onéreuse que l'herbe. Dans la région toulousaine et lyonnaise, les prix de détail ont fortement augmenté entre 50 % et 300 %.

La stabilité des prix observée sur certains points de vente ne signifiait pas pour autant un fonctionnement normal du marché. Ainsi, à Marseille, à Rennes ou à Toulouse, une forme de rationnement était à l'œuvre, puisque les quantités servies, pour un prix similaire à celui d'avant le confinement, étaient moindres. Dans ce contexte tendu, l'herbe de cannabis, dont la consommation a beaucoup augmenté ces dernières années en France (Gandilhon et al. 2019) n'a pu constituer une alternative réelle à la pénurie de la résine de cannabis, hormis peut-être dans le nord de la France où une cannabiculture industrielle s'est beaucoup accrue.

Le marché de la cocaïne a quant à lui été marqué par un double choc. Un choc lié à la demande avec les mesures de confinement et la suspension des événements festifs et un choc lié à l'offre, puisque les lignes aériennes avec la Guyane étaient suspendues et qu'il était, compte tenu de la fermeture des frontières avec la Belgique, plus difficile pour les filières trafiquantes de s'approvisionner aux Pays-Bas où se situe le principal marché de gros de la cocaïne en Europe occidentale. Dès lors, le premier mois du confinement a entraîné des hausses de prix dans toutes les régions, hormis dans le nord de la France où le marché lillois a pu continuer à être partiellement approvisionné depuis les Pays-Bas. À Bordeaux et à Rennes, le prix le plus courant est passé de 60-70 euros à 80-100 euros, tandis qu'à Lyon, les augmentations étaient un peu plus significatives, le prix du gramme au détail passant dans certaines cités de 60/70 euros à 80/90 euros voire 100 euros (Gérome and Gandilhon 2020). Cependant, l'absence de données relatives aux teneurs

des produits qui circulaient ne permet pas pour le moment d'apprécier complètement l'état réel de l'offre de cocaïne sur le marché français parce que les revendeurs, confrontés à de moindres quantités disponibles, ont pu recourir massivement à la coupe du produit. Il semble que cela ait été le cas à Marseille où les quelques rares analyses réalisées dans le cadre du dispositif SINTES de l'OFDT, ont montré une diminution importante des teneurs dans un contexte général où les « arnaques » proliféraient. À Toulouse et à Rennes ou à Paris également, des rumeurs circulaient sur le coupage du produit.

S'agissant du marché de l'héroïne, les données sont beaucoup plus lacunaires, qu'elles proviennent des services d'application de loi ou du dispositif TREND. On peut supposer toutefois qu'il a été profondément affecté par la fermeture des frontières extérieures comme intérieures de l'Union européenne dans un contexte où l'Iran et la Turquie (étapes obligées dans la circulation de l'héroïne produite en Afghanistan) avaient fermé, eux aussi, leurs frontières. Comme pour la cocaïne, les difficultés d'accès au marché de redistribution secondaire que constitue les Pays-Bas pour les groupes criminels et les petits réseaux d'usagers-revendeurs ont provoqué (hormis peut-être dans la région lilloise) de grandes tensions sur le marché en termes de disponibilité, lesquelles se sont manifestées par des hausses de prix plus ou moins importantes. En moyenne les prix de l'héroïne au détail ont augmenté, selon l'OFAST de + 30 %.

T4.2. **Optional.** Please describe any other important aspect of drug market and crime that has not been covered in the specific questions above. This may be additional information or new areas of specific importance for your country.

T5. Sources and methodology

The purpose of this section is to collect sources and bibliography for the information provided above, including brief descriptions of studies and their methodology where appropriate.

T5.1. Please list notable sources for the information provided above.

Afsahi, K. and Chouvy, P.-A. (2015). Le haschich marocain, du kif aux hybrides. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (8). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxxkav2.pdf> [accessed 31/07/2020].

Ben Lakhdar, C., Lalam, N., Weinberger, D., Spilka, S. and Janssen, E. (2015). Estimation des marchés des drogues illicites en France : synthèse. Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), Paris. Available: https://bdoc.ofdt.fr/doc_num.php?explnum_id=21396 [accessed 08/08/2019].

Cadet-Tairou, A., Gandilhon, M., Martinez, M. and Néfau, T. (2015). Substances psychoactives en France : tendances récentes (2014-2015) [Psychoactive substance use in France: recent trends (2014-2015)]. Tendances. OFDT (105). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxaxvc.pdf> ; <http://en.ofdt.fr/index.php?cID=303> [accessed 31/07/2020].

Cadet-Tairou, A., Gandilhon, M., Martinez, M., Milhet, M. and Néfau, T. (2017). Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2016-2017) [Psychoactive substances, users and markets: recent trends (2016-2017)]. Tendances. OFDT (121). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxaxxc.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/index.php?cID=330> [accessed 31/07/2020].

- Cadet-Tairou, A. and Gandilhon, M. (2018). L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative. OFDT, Saint-Denis. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/rapports/rapports-d-etudes/rapports-detudes-ofdt-parus-en-2018/loffre-lusage-et-limpact-des-consommations-de-chimique-mayotte-une-etude-qualitative/> [accessed 08/08/2019].
- Duport, C. (in press). Phénomènes émergents liés aux drogues. Tendances récentes sur le site de Marseille en 2019. Addiction Méditerranée ; OFDT.
- EMCDDA (2018). Recent changes in Europe's cocaine market: results from an EMCDDA trendspotter study. Publications Office of the European Union, Luxembourg. Available: http://www.emcdda.europa.eu/publications/rapid-communications/recent-changes-in-europes-cocaine-market_en [accessed 31/07/2020].
- EMCDDA (2019). Rapport européen sur les drogues 2019 : tendances et évolutions [European Drug Report 2019: Trends and developments]. Publications Office of the European Union, Luxembourg. Available: <http://www.emcdda.europa.eu/edr2019> [accessed 31/07/2020].
- Europol (2017). How illegal drugs sustain organised crime in the EU. Available: <https://www.europol.europa.eu/publications-documents/how-illegal-drugs-sustain-organised-crime-in-eu> [accessed 31/07/2020].
- Fosse, L., Giordano-Orsini, G., Cazaubon, Y., Marty, H., Medhioub, Y., Plénier, Y. *et al.* (2019). À propos de 19 cas d'expositions au CBD vus aux services d'urgences du CHU de Reims en 2018. Toxicologie Analytique et Clinique 31 (2 Suppl.) S49-S50.
- Gandilhon, M. (2014a). Les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) et la Guyane au cœur du trafic international de cocaïne. Note n°2014-9. OFDT, Saint-Denis.
- Gandilhon, M. (2014b). Les précurseurs chimiques, dimension méconnue du marché mondial des drogues illicites. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (7). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxmgub.pdf> [accessed 31/07/2020].
- Gandilhon, M. and Cadet-Tairou, A. (2015). Les usages de drogues en espace rural. Populations, marchés, réponse publique. Tendances. OFDT (104). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxmgvc.pdf> [accessed 31/07/2020].
- Gandilhon, M. (2016). Les jeunes dans les trafics de drogues illicites. In: Beck, F. (Ed.), Jeunes et addictions. OFDT, Saint-Denis.
- Gandilhon, M. and Weinberger, D. (2016). Les Antilles françaises et la Guyane : sur les routes du trafic international de cocaïne [French Antilles and Guiana: on the international cocaine trafficking routes]. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (9). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxmgw7.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdmgw7.pdf> [accessed 31/07/2020].
- Gandilhon, M., Spilka, S. and Masson, C. (2019). Les mutations du marché du cannabis en France. Produits, approvisionnements, nouvelles pratiques. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxmgz7.pdf> [accessed 31/07/2020].
- Gérome, C., Cadet-Tairou, A., Gandilhon, M., Milhet, M., Martinez, M. and Néfau, T. (2018). Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2017-2018) [Psychoactive substances, users and markets: recent trends (2017-2018)]. Tendances. OFDT (129). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxcgyc.pdf> ; <https://en.ofdt.fr/index.php?CID=349> [accessed 31/07/2020].
- Gérome, C. and Cadet-Tairou, A. (2020). Rapport de mission de l'OFDT concernant les usages de drogues sur l'île de La Réunion. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxcg2a7.pdf> [accessed 06/08/2020].

- Gérome, C. and Gandilhon, M. (2020). Evolution des usages et de l'offre de drogues au temps du COVID-19 : observations croisées du dispositif TREND [Drug use, drug supply and professional practices in France at the time of COVID-19: qualitative cross-observations of the TREND scheme]. Bulletin TREND COVID-19. OFDT (2). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/Bulletin-TREND-COVID-2.pdf> [accessed 31/07/2020].
- INPS (2019). Bilan STUPS 2018. Institut national de police scientifique, Ecully.
- MILDECA (2018). Alcool, tabac, drogues, écrans : Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 [Alcohol, tobacco, drugs, screens: National plan for mobilisation against addictions 2018-2022]. Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, Paris. Available: <https://www.drogues.gouv.fr/la-mildeca/le-plan-gouvernemental/mobilisation-2018-2022> [accessed 10/08/2020].
- Obradovic, I. (2015). Trente ans de réponse pénale à l'usage de stupéfiants. Tendances. OFDT (103). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxiova.pdf> [accessed 12/08/2019].
- Obradovic, I. (2020). Drogues et addictions dans les Outre-mer. État des lieux et problématiques. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxio2a6.pdf> [accessed 31/07/2020].
- OCRTIS (2019a). Bilan relatif à la cocaïne. Note DEASRI (07/2018 du 29/05/2019).
- OCRTIS (2019b). Prix et disponibilité des stupéfiants en France : tendances 2018. Note DEASRI. (04/2019 du 9 avril 2019).
- OFASST (2020). L'impact du Covid-19 sur les trafics de stupéfiants. Note n°2020-01. Pôle stratégie du 15 juin 2020. Office anti-stupéfiants, Nanterre.
- OFDT (2019). Drogues, chiffres clés (8^e édition) [Drugs, Key Data 2019]. OFDT, Paris. Available: <https://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/drogues-chiffres-cles/> [accessed 31/07/2020].
- Roussel, O., Privat, H., Tétard, C. and Sabini, S. (2018). Après la cigarette électronique, le joint électronique. Toxicologie Analytique et Clinique 30 (2 Suppl.) S73-S74.
- Salle, S., Sevestre, C., Richeval, C., Phanithavong, M., Le Boisselier, R., Humbert, L. *et al.* (2019). Données cliniques et analytiques d'une intoxication involontaire par un cannabinoïde de synthèse (5F-ADB, ou 5F-MDMB-PINACA) présent dans un e-liquide. Toxicologie Analytique et Clinique 31 (2 Suppl.) S50.
- Spilka, S. and Legleye, S. (2020). Chiffre d'affaires du cannabis en 2017. Une nouvelle estimation directe par la dépense. Tendances. OFDT (137). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxss2a3.pdf> [accessed 31/07/2020].
- Stambouli, H., El Bouri, A. and Bouayoun, T. (2016). Évolution de la teneur en Delta9-THC dans les saisies de résines de cannabis au Maroc de 2005 à 2014. Toxicologie Analytique et Clinique 28 (2) 146-152.
- UNODC (2018). World drug report 2018. United Nations Office on Drugs and Crime, New York. Available: <https://www.unodc.org/wdr2018> [accessed 31/07/2020].
- UNODC (2019). World drug report 2019. United Nations Office on Drugs and Crime, New York. Available: <https://www.unodc.org/wdr2019> [accessed 08/08/2019].
- Weinberger, D. (2013). Le Venezuela : un épice de trafic régional et mondial de cocaïne. Drogues, enjeux internationaux. OFDT (6). Available: <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efdxdwtc.pdf> [accessed 31/07/2020].

Weinberger, D., Gandilhon, M., Shah, J. and Lalam, N. (2019) Illegal cannabis cultivation in Europe: new developments. *EchoGéo* (48), <https://doi.org/10.4000/echogeo.17704>.

Outre ces références bibliographiques, la principale source d'information est constituée par les données des services répressifs (police, douanes, gendarmerie), centralisées annuellement par l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS), devenu l'OFAST en 2020. Celui-ci indique notamment les quantités de drogues illicites saisies sur le territoire français, les prix, ainsi que des éléments de connaissance sur la structuration des réseaux de trafics.

En outre, le dispositif TREND fournit des informations qualitatives sur les modes d'accès aux produits et sur le micro-traffic.

La vente par Internet de nouvelles substances psychoactives, classées ou non en France, donne lieu à des formes différentes de flux. Leur documentation demande la contribution de sources complémentaires d'informations. Le Service commun des laboratoires des douanes (SCL) et l'Institut national de la police scientifique (INPS) sont les principaux organismes qui collectent les informations sur le nombre de saisies, leurs quantités et l'identification des substances concernées.

Les analyses des saisies par les laboratoires des services répressifs constituent la source principale d'information sur la composition des produits illicites en France. L'OCRTIS synthétise toutes les données sur la composition des substances illicites saisies et analysées par l'ensemble des services répressifs (douanes, police et gendarmerie) au cours de l'année sur tout le territoire national. Il reprend les résultats d'analyse des saisies sans tenir compte du volume, à l'exception de la cocaïne, dont les saisies aéroportuaires sont distinguées des saisies de rue. La substance psychoactive principale est dosée ; les autres substances, à part quelques cas, sont uniquement identifiées.

Les analyses issues des collectes auprès d'usagers de drogues dans le cadre du dispositif SINTES de l'OFDT complètent la connaissance de la composition des produits.

T5.2. Where studies or surveys have been used please list them and where appropriate describe the methodology?

Méthodologie

Données sur les prix

Deux dispositifs permettent de recueillir les prix de vente des produits illicites à l'unité :

- une enquête périodique de l'OCRTIS, à partir des données collectées dans 69 sites répartis sur le territoire de la France métropolitaine, qui relève les prix médians de semi-gros et de détail de certaines substances illicites (héroïne, cocaïne, cannabis, ecstasy) ;
- le réseau TREND, sur la base de questionnaires qualitatifs remplis par les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) et les intervenants dans l'espace festif techno de chaque site du dispositif. Pour chaque substance considérée (illicite ou médicament détourné), le prix au détail ainsi qu'une estimation du prix le plus bas, du plus cher et du prix courant sont demandés. En 2011, la collecte des prix s'est enrichie, à la demande de la MILDECA, d'un baromètre fondé sur un recueil semestriel (annuel depuis 2012) réalisé par 7 sites du dispositif TREND. Les substances illicites concernées sont le cannabis (herbe, résine), l'héroïne, la MDMA/ecstasy (comprimé, poudre, cristal) et la cocaïne, dont les prix sont recueillis dans l'espace urbain comme festif.

Base nationale STUPS®

Institut national de police scientifique (INPS)

Créé en 1986, le Fichier national des drogues saisies (FNDS) s'est d'abord concentré sur les analyses d'héroïne ; dès 1990, les échantillons de cocaïne ont eux aussi été étudiés, avant que toutes les drogues soient incluses, au sein de la base STUPS® (Système de traitement uniformisé des produits stupéfiants), initiée en 1999.

Cinq laboratoires de la police scientifique (Lille, Paris, Lyon, Marseille, Toulouse) et l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IRCGN) enrichissent cette base des analyses qu'ils pratiquent, accompagnées de photos, de logos, etc. afin de rendre compte des produits qui circulent.

Casier judiciaire national

Ministère de la Justice, Sous-direction de la statistique et des études (SDSE)

Les données issues du Casier judiciaire national permettent de décrire les infractions sanctionnées, les procédures de jugement, les diversités de réponses apportées par les juridictions (condamnations prononcées, mais aussi alternatives aux poursuites, compositions pénales, non-lieu, etc...), la nature et le quantum des peines, ainsi que le profil socio-démographique des condamnés depuis 1984 (année de l'automatisation du Casier). Le Casier judiciaire s'appuie sur une nomenclature détaillée, regroupant une trentaine de qualifications d'infractions agrégées en 7 classes distinctes des catégories policières (concernant les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS)) : usage, détention-acquisition, trafic, transport, offre et cession, aide à l'usage d'autrui, autres ILS. Depuis 2017, le système d'exploitation du Casier judiciaire national et de comptabilisation des données est en cours de révision dans le souci d'améliorer la qualité des statistiques concernant les condamnations. Cette révision porte sur la détermination de l'infraction principale (un condamné peut faire l'objet de plusieurs condamnations), base sur laquelle les statistiques sont effectuées. Le ministère de la Justice propose une révision de leurs données depuis 1995 sur cette nouvelle base.

SINTES : Système d'identification national des toxiques et des substances

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Le dispositif SINTES repose sur la collecte d'échantillons de produits, illicites ou non, réalisée directement auprès des usagers de drogues. Les produits collectés sont envoyés à l'un des huit laboratoires d'analyse toxicologique travaillant en partenariat avec l'OFDT, qui en détermine la composition. Parallèlement, un questionnaire est soumis à l'utilisateur sur le contexte de consommation du produit et sur son prix d'achat. Cela permet de lier directement le prix et la pureté d'un produit donné.

Ce dispositif comporte trois volets :

- Le volet *observation* propose un éclairage annuel sur la composition d'un produit illicite particulier. Le dispositif SINTES-observation s'appuie en grande partie sur le réseau national TREND.
- Le volet *veille* s'inscrit plus particulièrement dans le système d'alerte sanitaire. Son fonctionnement s'appuie aussi sur les sites du réseau TREND et extérieurs au réseau *via* des conventions. Les apports de ce volet sont l'identification de molécules circulant depuis peu et le renseignement ponctuel de la composition de certaines molécules à un moment précis et dans un endroit donné.
- Depuis 2010, le système SINTES s'est enrichi d'une veille internet sur les nouveaux produits de synthèse (NPS), afin de les documenter.

Dispositif TREND : Tendances récentes et nouvelles drogues

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

L'objectif du dispositif TREND, mis en place en 1999, est d'apporter des éléments de connaissance sur les usages et les usagers de drogues illicites ainsi que sur les phénomènes émergents. Ces derniers recouvrent soit des phénomènes nouveaux soit des phénomènes existants mais non encore détectés par les systèmes en place.

Le dispositif s'appuie sur un ensemble de données, analysé par les 8 coordinations locales (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) à l'origine de rapports de sites, puis faisant l'objet d'une mise en perspective au niveau national à partir :

- des outils qualitatifs de recueil continu en milieu urbain et festif, mis en œuvre par le réseau des coordinations locales, doté d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information ;
- des informations du dispositif SINTES, système d'observation basé sur l'étude de la composition toxicologique des produits illicites ;
- des enquêtes quantitatives récurrentes, en particulier auprès des usagers des CAARUD (ENa-CAARUD) ;
- des résultats de systèmes d'informations partenaires ;
- des investigations thématiques quantitatives et qualitatives destinées à approfondir un sujet.